

39^{ème} Tournoi International de l'ASM PAU

LES 19 et 20 Avril 2025

- REGLEMENT -

Article 1

Toute souscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses seniors des catégories non classés, P, D, R, N licenciés à la F.F.Bad et en règle avec celle-ci. Le tournoi se déroulera selon les règles édictées par la F.F.Bad

Article 2

Le Juge-Arbitre sera Emmanuel Lecointe.

Article 3

Les règles du jeu sont celles édictées par la F.F.Bad.

Point particulier : si le volant touche un obstacle :

- à l'engagement : le volant est remis deux fois
- au cours de l'échange : le volant est compté faute

Article 4

Les joueurs et joueuses devront présenter leur licence au début de la compétition.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le juge-arbitre et la table de marque sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le 3^{ème} appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

Le temps de préparation comprenant le test des volants et la mise en tenue est fixé à 3 minutes à partir du premier appel.

Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes.

Article 5

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Les volants homologués pour ce tournoi sont les RSL 3

Article 6

Les feuilles d'inscription devront parvenir au plus tard le 11 avril 2025 (cachet de la poste faisant foi), accompagnées du chèque de règlement correspondant.

Le nombre de joueurs maximum sera fixé à 240.

Les tableaux se dérouleront par poule, puis par élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit de regrouper certaines catégories, si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans le cas de joueurs classés N1 ou N2, l'organisation se réserve aussi le droit d'annuler le tableau si les joueurs ne sont pas assez nombreux pour éviter un trop grand écart de niveau.

Les doubles se dérouleront le samedi et les mixtes le dimanche.

Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128. Dans le cas où une paire dont les joueurs ont un trop gros écart empêchant

de réaliser un découpage de série avec des poules de 4, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'inscription de la dite paire.

Cas particuliers :

- Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D9 ou plus.
- Un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus.

Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).

Article 7

Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (raquette(s), boisson, serviette...) et équipé d'une tenue de badminton conforme aux circulaires de la F.F.BaD.

Article 8

Les joueurs devront saisir leur résultat sur les tablettes prévues à cet effet.

Article 9

L'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle, sauf initiative exceptionnelle de l'organisateur en accord avec le juge-arbitre à la suite d'un imprévu ; les horaires sont donnés à titre indicatif et les matchs pourront être lancés avec un décalage de **60 min** avant leur horaire mentionné sur l'échéancier.

Article 10

Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par la table de marque étant indicatifs, les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec le Juge-Arbitre principal (ou adjoint) et devront obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, ils devront revenir à l'horaire indiqué par le Juge-Arbitre principal (ou adjoint) et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque. Sinon le joueur pourra être annoncé comme forfait pour son match dans un délai de 3 minutes après l'appel de son match.

Article 11

Les joueurs mineurs doivent être encadrés par un adulte référent (issu du club d'appartenance ou lien familial).

Article 12

Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires. Des chaussures de salle propres sont exigées.

Article 13

Tout joueur ayant connaissance d'une sanction disciplinaire à son encontre ne peut pas s'inscrire au tournoi. Tout joueur forfait entre le tirage au sort et le jour de la compétition doit prévenir le Comité d'Organisation au plus tôt et devra envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la compétition à la commission régionale arbitrage : tout joueur forfait ou blessé pendant la compétition doit prévenir le Juge Arbitre principal ou son adjoint.

Article 14

Les matchs de poules et les phases finales seront en priorité en auto-arbitrage sauf sur demande de l'un des joueurs auprès de la table de marque ou sur décision du Juge Arbitre qui peut décider de faire arbitrer un ou plusieurs matchs. Les finales seront arbitrées par des arbitres officiels dans la mesure du possible.

Article 15

Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) à la suite d'un mauvais comportement devra signer un formulaire auprès du Juge-Arbitre. Ce document expose les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 du Guide du Badminton).

Article 16

Droit à l'image :

Toutes inscriptions autorisent les organisateurs du tournoi à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la participation à la compétition sur lesquelles apparaissent les joueurs engagés, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France et à l'étranger pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.

Article 17

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.

Article 18

Les droits d'inscription sont fixés à 18€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux.

Article 19

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.